DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/661/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur,
Considérant l'organisation d'un rassemblement par l'Union Locale des Syndicats C.G.T. de Eu – Le Tréport – Vallée de la Bresle, le Jeudi 5 novembre 2026.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Jeudi 5 novembre 2026 de 9h00 à 13h00

Article 1er : Le stationnement sera interdit Place Guillaume Le Conquérant.

Article 2 : En fonction de l'avancement du rassemblement, la circulation des rues suivantes sera perturbée :

- Ruelle Semichon
- Chaussée de Picardie
- Rue Charles Morin
- Rue de l'Abbaye
- Place Guillaume Le Conquérant,
- Rue de l'Abbaye,
- Rue de la Poste,
- Boulevard Hélène,
- Place de la Bresle,
- Boulevard Faidherbe,
- Boulevard Gambetta,
- Rue de Verdun,
- Place Guillaume le Conquérant pour dislocation vers 13h00.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le vingt-huit octobre deux mille vingt-six.

Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)